Bulletin de liaison de l'association LIRE ET FAIRE LIRE DANS LE CALVADOS



dans le Calvados

NUMÉRO 55 - juillet 2019

CONTACTS

LIRE ET FAIRE LIRE DANS LE CALVADOS

Ligue de l'enseignement de Normandie Ewa LEBRETHON - Tél. 02 31 06 11 00 ewa.lebrethon@laliguenormandie.org

Union Départementale des Associations Familiales Anaïs GESLOT - Tél. 02.31.54.64.34

Le mot du président

ors de notre Assemblée Générale de mars, nous avons rappelé le plaisir que nous a apporté la belle expérience de pratiquement vingt ans vécue ensemble.

Ce 55^{ème} bulletin de liaison en sera la ponctuation. Dès septembre 2019 l'équipe de pilotage sera modifiée. Néanmoins, si le Conseil d'Administration nouveau que nous réunirons à la rentrée le demande, je continuerai à proposer ce qui pourra alimenter notre bulletin.

N'ayant pu placer notre journée de rencontre annuelle avant l'été, nous la tiendrons à la rentrée. En même temps nous réunirons le nouveau CA.

J'espère que les candidats auront eu le temps de décider de leur engagement et que nous pourrons démarrer l'année 2019-2020 sur des bases solides.

Puisque nous attaquerons notre vingtième année, ce sera avec les acquis de ces belles années et l'enthousiasme des jeunes amours à réinventer.

A toutes et tous, qui avez si sincèrement fait vivre *Lire et faire lire* cette année, je vous souhaite **un bel été riche de nouveautés et de continuités**, et toute l'affection de vos proches.

Jean-Pierre CLET,
Président de l'association

Actualités de Lire et faire lire dans le Calvados

Après les bancs, des livres à deux places



té 2018, une action culturelle est menée à Pont l'Evêque autour d'auteurs et d'œuvres qui se verront transformés par des artistes en 16 bancs littéraires. Ceux-ci ont inspiré des promeneurs à écrire quelques lignes pour évoquer leurs réactions. Merci à Anne-Marie MADELAINE de

m'en avoir transmis un exemplaire.

"Conforama et IKEA, grandes enseignes de l'ameublement, n'ont rien à envier à l'exposition Les livres à deux places. C'est la même déambulation, sauf que l'environnement est nettement plus agréable. On se promène dans les allées du jardin public, à l'apogée de son fleurissement en cette fin d'été.

Mais à un prix de départ de 2 000 euros, je reste indécise, voire dubitative. Mon banc préféré, celui des petits amoureux qui se bécotent, est visible dès l'entrée.

D'un design plutôt street art, il me plaît car on peut y lire :

"Il n'est pire solitude que celle qu'on éprouve quand on est deux"



"Une des qualités fondamentales pour vivre à deux, c'est la générosité. Aimer, c'est avant tout prendre un risque. Il faut être soi-même pour pouvoir aimer."

Quelle leçon de vie dès le matin dans le jardin public de Pont l'Evêque !"





Autres actualités de Lire et faire lire dans le Calvados

23 mai 2019 Saint Philbert des Champs

l'invitation de la directrice de l'école de Saint Philbert des Champs, Jean-Pierre Clet a participé au projet d'émission de radio préparé par les enfants de CE/CM. Deux interviews-débats ont eu lieu, l'un sur la lecture, l'autre sur l'utilisation d'Internet et des éventuels dangers qui peuvent résulter de l'usage des tablettes et autres smartphones.

Lors du premier débat en présence de Jean-Pierre Clet, les enfants ont montré qu'ils connaissaient l'e-book mais surtout qu'ils aimaient lire et posséder des livres.

Le second débat était animé par un gendarme de la brigade de Blangy le Château, spécialiste des risques encourus. Dès 8-9 ans, les enfants ont déjà une maîtrise étonnante des pratiques numériques, néanmoins sans méfiance par rapport aux usages malveillants de la toile.

30 millions d'amis et pas un seul...

e même jour un épisode du feuilleton Alice Nevers présentait une fiction où on voyait une enfant de 9 ans devenir une nfluenceuse en créant sa « chaîne » Web.

Prise dans l'engrenage de cette célébrité elle en était venue à croire que ses 4 millions de followers attendaient ses émissions quotidiennes financées par des marques.

Ce scénario s'appuie hélas sur des faits réels et montre toute le danger d'un monde virtuel envahissant le monde réel au point de laisser croire à de jeunes esprits qu'il est devenu le réel. n'est pas une et pense qu'ils l'attendent pour suivre ses activités.

15 juin 2019 Château de Maltot

Lire et faire lire présent pour la Fête des familles organisée par l'UDAF.

Annie Bons et Jean-Pierre Clet sont venus pour lire des histoires aux enfants, concurrencés par les promenades à dos d'âne ou de poney, les structures gonflables, et les jeux de toutes sortes.

Tout au long de l'après-midi, la pluie n'a cessé de menacer; mais finalement ont eu lieu de jolis moments de rencontres avec des auditeurs tout petits, plus grands ou vraiment grands.

Rendez-vous de Lire et faire lire dans le Calvados

11 octobre 2019

S'ecteur de Lisieux avec la médiathèque de Lisieux Pays d'Auge, nous aurons l'immense plaisir d'accueillir le plus illustre et le plus aimé des auteurs d'ouvrages pour enfants des enfants, Pierre Elie Ferrières, dit aussi PEF.

Ecrivain et illustrateur plein de fantaisie, on lui doit plus de 150 titres. Qui ne connaît d'ailleurs « La belle lisse poire du Prince de Motordu », son succès le plus éclatant ?

Journée départementale Lire et faire lire dans le Calvados

otre traditionnelle journée de rencontre n'a pu avoir lieu en juin, nous vous proposerons un autre rendez-vous dans la seconde semaine de septembre (sans doute à Falaise).

Hommage à Michel Serres le héraut du gai savoir



e 1er juin 2019 la voix de Michel Serres s'éteint, pourtant elle continue à murmurer amicalement à nos oreilles avec son accent doucement rocailleux d'agenais.

Du jour où j'entendis à la radio cette voix qui disait

des choses si justes et si originales, je n'ai cessé d'être « fan » de cet homme et de sa pensée. Il me plait de savoir qu'il aurait détesté le mot tout autant que l'idée.

A qui viendrait-il l'idée d'être fan d'un académicien, d'un sémioclaste, d'un girovague de la pensée, d'un briseur méthodique de certitudes, d'un maître queux des impossibles mélanges, d'un marin rugbyman, d'un chercheur d'anges copain de cent démons ?

Quand je pense à Michel Serres, par sa fenêtre ouverte, je vois autour de sa table tous ses amis, qui sont un peu les miens, Italo Calvino et Umberto Eco, René Dumézil et Paul Ricoeur, d'Alembert et Etienne Klein, Albert Einstein et Bobby Lapointe, Descartes et l'abbé Suger, André Breton et Picasso, Darwin et La Pérouse, Lucrèce et Rabelais, Eric Tabarly et Paul Gauguin, Jean Prat et Praxitèle, et tant d'autres qui ont croisé sa route à l'Ecole navale, à Normale Sup, ou au marché de la place Durand ou de la rue Mouffetard.

Avec vous Michel Serres, le savoir est gai et obligatoire, parce qu'on n'a pas le droit de refuser de goûter aux merveilles de la vie.

Les innombrables amuse-bouche de ses chroniques ou de ses émissions sont autant de portes ouvertes sur de profondes perspectives, où l'inconnu éclaire aussi le connu, l'apparente obscurité un gigantesque rayon de soleil, un nuage de particules qui font les aurores boréales.

Dossier: Lire et faire lire sur le temps scolaire

n courrier en date du 30 avril 2019 du Ministre de l'Education Nationale adressé aux recteurs d'académies confirme l'importance qu'il accorde à la collaboration entre ses services et *Lire et faire lire*; collaboration matérialisée par la convention–cadre tripartite signée à cette occasion et incitant les personnels de l'Education Nationale à réserver le meilleur accueil aux représentants de l'association et à ses bénévoles.

Voici l'essentiel de ce document.

« L'association *Lire et faire lire* mène depuis vingt ans sur l'ensemble du territoire national une action de qualité pour favoriser la transmission entre générations du goût de lire. Ses bénévoles prennent en charge chaque semaine de petits groupes d'élèves *(entre 2 et 6)* tout au long de l'année, sur le temps scolaire ou périscolaire, afin de partager un moment de lecture avec eux. Ce programme est conduit dans les départements par les fédérations.

Cette convention doit servir de base à l'élaboration des conventions académiques ou départementales définissant les modalités de partenariat avec l'association et les modalités de son action sur le territoire concerné.

Les priorités sont les suivantes :

- renforcer l'action de l'association en direction des enfant scolarisés en maternelle et en école élémentaire, particulièrement en classes de grande section et de CP, sur le temps scolaire afin d'accompagner leur entrée dans l'apprentissage de la lecture et de la compréhension, et leur découverte de la fiction littéraire et de développer leur goût pour la lecture, les histoires et la langue,
- renforcer son action dans les territoires suivants : les zones lacunaires en bibliothèques publiques, les territoires ruraux isolés, les réseaux d'éducation prioritaires, les territoires d'Outre-mer,
- favoriser les échanges des bénévoles avec les enseignants afin que les interventions des premiers soient en cohérence avec les actions et les projets conduits dans les classes par les seconds,
- aider le développement de l'action de l'association dans les collèges, en particulier en direction des élèves scolarisés en classe de sixième,
- valoriser l'action de l'association dans les partenariats que doivent nouer les écoles et établissements scolaires avec les bibliothèques publiques de proximité»

Commentaires

Le cadre réglementaire

Depuis les dernières décisions du MEN (en l'attente d'éventuelles modifications), tout enfant de plus de trois ans devra être scolarisé à la prochaine rentrée de septembre. Néanmoins, il a été rappelé qu'il s'agit d'une obligation d'instruction, et non d'une obligation d'inscription dans une école. Lorsque les parents en ont les capacités et décident d'y pourvoir par eux-mêmes, ils le peuvent, en respectant certaines règles et en acceptant d'être contrôlés.

Tout enfant inscrit dans une structure scolaire est soumis aux mêmes obligations de présence, quelque soit son âge. Ceci vaut également pour les élèves de petite section de maternelle, pour lesquels on tolérait des absences. L'enseignement prodigué répond à des prescriptions précises formulées chaque année dans le BOEN. De même, ces instructions donnent des indications sur les échanges indispensables entre le corps enseignant et les familles, dont on souligne la complémentarité du rôle éducatif.

Pendant les heures de classe, les contenus d'enseignement et les méthodes d'apprentissage relèvent de la responsabilité exclusive du personnel enseignant, même hors de sa classe (stade, piscine, spectacle, classe de découvertes, etc...). L'intervention de personnes extérieures, en raison de leurs compétences ou de leur expérience, relève également de sa responsabilité. Il doit en particulier s'assurer de l'honorabilité de la personne sollicitée et de la structure dont il se recommande éventuellement. Cette présence doit donc avoir été validée par le conseil d'école et signalée à l'inspecteur responsable du secteur.

Collaborant depuis 20 ans avec le Ministère de l'Education nationale, Lire et faire lire inscrit son action dans le cadre de plusieurs conventions; et, comme les ministres successifs l'ont affirmé à de multiples reprises, les bénévoles de Lire et faire lire sont bienvenus au sein de l'école.

Néanmoins ils interviennent dans le cadre d'une réglementation générale qu'il convient de rappeler.

Toute personne représentée ou non par une structure, intervenant ponctuellement **sur le temps scolaire** auprès des élèves, à titre onéreux ou pas, doit en avoir fait la demande auprès de la direction de l'école qui s'assure de la conformité de cette prestation avec les objectifs de l'école.

Lorsqu'il s'agit de prestations répétées régulièrement en milieu scolaire, il importe que les enseignants responsables s'assurent de l'honorabilité de l'intervenant en recueillant des informations sur la qualité de son intervention. Rappelons en outre que le conseil d'école doit toujours se prononcer sur la présence de personnes extérieures au sein de l'établissement, et en informer les familles, d'autant plus lorsque cela concerne le temps de l'obligation scolaire.

Dans sa circulaire du 13 novembre 2018, le Directeur Départemental des services de l'Education Nationale (DASEN) a rappelé les règles de l'agrément, tel qu'il peut être réclamé par la direction de l'école, pour des interventions auprès des élèves sur le temps scolaire, et ainsi vérifier l'honorabilité de cette personne.

La position particulière de *Lire et faire lire* et sa gestion centralisée permet d'échapper à ces règles individuelles. En outre, s'agissant des lecteurs bénévoles de Lire et faire lire, on sait que les associations ou les coordinations départementales font leur possible pour leur apporter un encadrement et des moments de formation.

Lorsque ces interventions se déroulent sur le temps péri-scolaire, ce sont les salariés des collectivités territoriales qui ont la responsabilité des enfants ; avec l'aide de l'école ils organisent ce temps en fonction des ateliers souhaités. En aucun cas les bénévoles ne peuvent en prendre la responsabilité formelle. Dans les établissements privés, ce sont les personnels de l'école qui gèrent ces créneaux.

Progression des interventions de lecteurs sur le temps scolaire. Celle-ci s'accroît régulièrement au détriment du temps péri-scolaire. C'est devenu quasiment la règle dans l'académie de Paris, et dans les grandes agglomérations. A l'opposé, les sites plus ruraux sont habitués à prendre en charge les enfants sur les temps péri-scolaires, et demeurent plus volontiers fidèles à l'esprit initial de *Lire et faire lire*.

Il n'est pas douteux que les bénévoles apportent autant de conviction, ou de compétence dans les deux cas de figure.

Lire et faire lire sur le temps scolaire (suite)

Néanmoins si cette organisation présente des avantages pour les lecteurs et les enseignants (simplicité plus grande, nombre d'élèves concernés), on doit néanmoins s'interroger sur la modification de l'esprit engendrée et sa cohérence avec le cadre réglementaire qui s'y rapporte. Tout ce qui concerne le temps de la classe implique une obligation d'y participer, donc un souci formel d'équité.

Pour y répondre il faut encore plus de bénévoles et de locaux. Lorsque les bénévoles interviennent régulièrement pendant le temps de la classe, c'est pour prendre en charge un petit groupe qui a été désigné par l'enseignant, soit pour faire des lectures de contes ou d'albums, soit pour animer un atelier centré sur les activités langagières (marionnettes, arts plastiques, théâtre, etc...). Dans tous les cas, ces animations s'inscrivent dans les axes de la classe. Il ne peut s'agir de subdiviser l'effectif de la classe d'une façon déguisée. On doit toujours s'inscrire dans les objectifs suivants : diversifier les pratiques langagières, s'appuyer sur la fréquentation de livres, développer le lien intergénérationnel.

Ces interventions complètent le rôle de l'enseignant, et offrent d'autres modalités hors des apprentissages, mais **en aucun cas ne se substituent** à lui. Le choix de les placer pendant le temps de la classe, ne peut résulter d'un simple accord entre deux personnes. Rappelons que seul l'IEN de circonscription est à même d'en accepter le principe, sur la base d'un projet clairement formulé, dans ses contenus et ses modalités. Cette organisation est liée au projet d'école en tant qu'instance d'information de la communauté scolaire.

Toute proposition censée se dérouler sur le temps de la classe doit en outre répondre au souci d'équité et, dans la mesure du possible, ne pas favoriser les enfants d'une classe au détriment des autres. C'est pourquoi l'implantation de Lire et faire lire doit répondre à une cohérence éducative réelle et négociée, donc pensée comme un projet.

